



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Département de la Haute-Loire  
-----  
Mairie  
Saint Pal de Chalencon  
-----



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022**

**Sont présents** : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Chantal ARABEYRE, Philippe PETIT, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Raymond POTY, Anaïs DELCROIX, Frédéric CALET, Gérard LAVAL, Marc CHAMBAS.

**Sont absents** : Patrice PEYROCHE absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL, Vahiné DUPIN.

Nombre de votants : 14

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

Geneviève DUMAINE présente le travail qu'elle a effectué aux archives depuis plusieurs années avec l'aide de la municipalité. Elle précise qu'elle s'est servie du cadre de classement national des archives départementales et l'importance de la bonne tenue et de la sécurisation des archives.

Jean-Baptiste POYET, président du CATM et Christian BOUJARD, président du Souvenir Français sont intervenus pour évoquer les cérémonies qui se déroulent sur la commune et précisent notamment qu'elles sont au nombre de 2 : le 11 novembre et le 8 mai.

Mr POYET rappelle l'importance du devoir de mémoire et la transmission aux jeunes générations. Il demande à ce que les élus s'impliquent lors de ces cérémonies par leur présence et notamment en informant la population du déroulement de ces cérémonies.

Mr BOUJARD intervient en précisant qu'il y aurait des remises de 2 diplômes et de l'insigne de portedrapeaux lors de la prochaine cérémonie du 11 novembre. Il informe les élus que la commune de Saint-Pal est représentée toute l'année dans diverses cérémonies (Le Puy en Velay, Mont Mouchet...).

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération : Mise en place du dispositif « Petit-déjeuner » à l'école Publique Pierre Savel. Cette action ponctuelle proposée par l'inspection académique a été mise en place sur l'école pour une durée de 3 jours pour l'ensemble des élèves. Une convention doit être signée avec l'éducation nationale qui subventionne cette opération.

**VOTE** : 14 POUR

- Délibération : Vente de terrain à Mme RONAT. Cette délibération avait été prise le 26 août 2022 avec un manque de précision, en effet il faut préciser que le terrain fait parti du domaine privé de la commune.

**VOTE** : 13 POUR, 1 ABSTENTION